

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Centre-Val de Loire de la Fondation du patrimoine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Ouest
61, rue du Mûrier
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
02.47.05.28.67
maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



COMMUNE DE SEPMEs

Place de l'Eglise
37800 SEPMEs
02.47.65.44.66
mairie.sepmes@wanadoo.fr
www.mairiedesepmes.fr

NOS PARTENAIRES



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

l'église Notre Dame

de Sepmes



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Sepmes - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

LE MONUMENT ANTERIEUR

L'église telle que nous la voyons actuellement date de la fin du XII^e siècle, avec quelques modifications aux XVI^e et XIX^e siècles. Mais, elle est construite sur un bâtiment plus ancien datant du X^e siècle ou probablement du XI^e siècle. Sur le mur nord de la nef (face à la mairie), on distingue une partie construite avec des petits moellons, à côté d'un arc en plein cintre correspondant à une ancienne porte. On aperçoit quelques moellons de l'autre côté, sur le mur sud, ce qui prouverait que la largeur de la nef de la première église était la même. Le clocher porte aussi des traces de l'époque romane. Ainsi, sur sa face nord, juste au-dessus du toit, nous pouvons observer un arc en plein cintre caractéristique et en dessous de la couverture actuelle, une baie géminée romane qui était à l'extérieur au XI^e siècle.

L'ÉGLISE GOTHIQUE

Selon l'historien de l'art G. Fleury une seconde église fut construite sur la précédente durant les deux dernières décennies du XII^e siècle. Il justifie le choix de cette date notamment par le style des nervures de voûtes en ogive, qui correspond à la deuxième vague de construction du « gothique de l'Ouest » ou « gothique angevin ».

Le plan de cette église du XII^e siècle, comprend une nef unique qui débouche sur une grande salle rectangulaire où se trouve entre autres le chœur, formant un sanctuaire. Elle se termine par un chevet plat d'où ressort une abside à cinq pans.

Quant au clocher, il fut rehaussé et compte ainsi trois étages supplémentaires, le premier étant aveugle, le deuxième avec des baies géminées aveugles et le troisième comportant des baies géminées ouvertes sur le beffroi et plus élancées que celles du roman.

L'église comporte aussi un certain nombre de sculptures authentiquement médiévales.

L'EXTENSION PENDANT LA RENAISSANCE

Au début du XVI^e siècle, une chapelle du style Renaissance fut rajoutée (actuel baptistère). Son plafond composé d'un ensemble de caissons avec des clés pendantes sculptées est remarquable. Cette chapelle établie par un acte du 18 janvier 1535 est la commande de Louis Dubois, curé de Rivarennes, Seigneur du Puy et du Puisard.

LE PROJET

Notre municipalité se trouve confrontée à la réalisation de travaux de restauration sur l'Église Notre Dame de SEPMEs, évalués en juillet 2018, à 1 104 586 € HT répartis en quatre tranches.

Certains désordres mis en évidence sont à traiter en urgence : en priorité, la maçonnerie du clocher qui nécessite une mise sur cintre de cette partie d'édifice afin d'assurer la sécurité du public, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Des investigations géotechniques sont recommandées pour parfaire la connaissance de l'édifice.

Compte-tenu des capacités financières de la commune, nous avons demandé l'estimation d'une tranche de travaux d'urgence, d'un montant de 138144€, que nous pourrions réaliser dès 2019, et pour laquelle nous sollicitons votre soutien.

« Aidez-nous à restaurer cette richesse du passé pour la transmettre aux générations futures »

| | |
|----------------------|-----------|
| Montant des travaux | 138 144 € |
| Objectif de collecte | 10 000 € |
| Début des travaux | fin 2019 |

Toute aide est précieuse ! À partir de 7 453 €, une subvention liée au succès de la collecte pourra être accordée.

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de l'église Notre-Dame de Sepmes

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/61252

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Eglise de Sepmes

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

| Exemples de dons | 50 € | 200 € | 500 € |
|---|--------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu | 17 € | 68 € | 170 € |
| (Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable) | | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière | 12,5 € | 50 € | 125 € |
| Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €) | | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés | 20 € | 80 € | 200 € |
| Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT | | | |

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



© Commune de Sepmes